



HAAC

N° 11 /HAAC/19/P

COMMUNIQUE DE LA HAAC

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) invite les responsables des partis politiques, des regroupements de partis politiques et les candidats indépendants ayant fait acte de candidature pour les élections des conseillers municipaux du scrutin du 30 juin 2019, à lui communiquer au plus tard le 10 juin 2019 avec ampliation au Ministère chargé de la Communication, le ou les noms de leur (s) représentant (s) habilité (s) à effectuer en leur nom les différentes formalités.

La HAAC compte sur la collaboration des différentes formations politiques et candidats indépendants pour une bonne régulation des médias en cette période de campagne électorale.

Fait à Lomé, le 04 JUIN 2019

Le Président



Pitalounani TELOU